

NOTE D'INFORMATION DROIT DE CHASSE EN FORETS TERRITORIALES DE CORSE

Résidence La Pietrina
Avenue de la Grande Armée
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 23 78 20
Fax : 04 95 20 81 15
Mél : dr.corse@onf.fr

Acquisition de licences de chasse Campagne 2022-2023.

En accord avec les services de la Collectivité de Corse, je vous informe que l'acquisition d'une licence de chasse est nécessaire pour exercer la pratique de la chasse dans les forêts territoriales, propriétés de la collectivité de Corse. Cette disposition vise à formaliser l'autorisation du propriétaire, conformément aux articles R.428-1 et L.422-1 du code de l'environnement.

Les licences sont délivrées par les agents de l'Office National des Forêts, direction territoriale de Corse, gestionnaire des forêts territoriales.

Le prix de la licence de chasse pour la campagne 2022-2023 est fixé à 20€ (le règlement par chèque sera privilégié et devra être libellé à l'ordre du « Trésor Public »)

Les cartes sont disponibles sur place **au siège de la direction territoriale à Ajaccio ainsi que sur les sites Corte et Bastia** auprès de :

- ONF BASTIA (chemin de Forcone- jardins de Toga - Mme GIUDICI 04.95.32.81.97),
- ONF CORTE (Pont de l'Orta - Mme ORI 04.95 46.80.40)
- ONF AJACCIO (Avenue de la Grande Armée - résidence la Pietrina - Mme ANDREANI 04.95.23.78.24)

Au plus proches des territoires, au sein des unités territoriales :

CALVI/BASTIA :

- LECA ALLEGRINI Antonin (06.18.23.24.65)
- GENTY Pascal (06.18.01.81.47)

AJACCIO/VICO :

- MOISAN Alexandre (06.18.01.78.79)
- ROCCA SERRA Louis (06.18.01.78.59)
- DENIS Samuel (06.18.01.78.76)
- ALBANSES Philippe (06.18.01.82.33)

TARAVO :

- HARDY Benjamin (06.21.07.81.74)

VIVARIO/CORTE

- PAOLACCI Germain (06.18.01.84.37)
- PONCHON Barthélémy (06.18.01.78.50)
- ANDREANI Nicolas (06.18.01.84.38)

GHISONI/FIUMORBO :

- SANTELLI Dominique (06.09.90.32.69)
- EYGUN Sylvie (06.18.01.85.04)
- LUCAS Antoine (06.27.62.97.01)
- MICHEL Cédric (06.18.01.84.92)

NIOLU/AITONE:

- TRAISSARD Delphine (06.23.56.09.36)

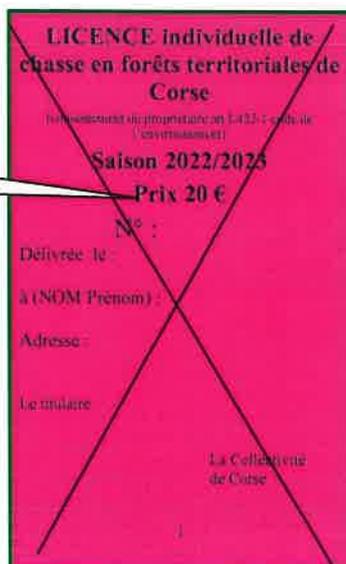
ALTA ROCCA :

- MORIN JM (06.18.01.82.49)
- CUCCHI Michel (06.18.77.13.93)
- COSTANZO Mathias (07.78.86.51.37)
- DESCHAMPS Thomas (07.77.99.84.88)

Le document donne l'autorisation de chasse dans les forêts territoriales, propriété de la Collectivité de Corse et ne fait en aucun cas office de permis de chasse.

Seul le permis de chasse dument valide pour la campagne (y compris assurance) donne le droit de chasser.

MODELE
REPRODUCTION
INTERDITE



Le Directeur territorial de l'ONF de Corse,
Pierre VELLUTINI